

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GOUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

CONFUSION

S'il y a une réflexion que doivent, tout naturellement, inspirer les dramatiques incidents auxquels nous venons d'assister et les importantes nouvelles qui nous viennent de l'étranger, cette réflexion a certainement trait à la situation regrettable créée dans notre pays par la confusion, par la désorganisation des pouvoirs publics.

A cette confusion, à cette désorganisation, il serait grand temps de mettre un terme, non pas certes en s'appliquant, comme le font les réactionnaires, à susciter une dictature qui serait un remède pire que le mal lui-même, mais en s'efforçant de remettre un peu d'ordre, de logique, nous dirions volontiers de bon sens, dans la direction de nos affaires nationales.

Où s'arrêtent, à cette heure, les droits du pouvoir exécutif, des assemblées parlementaires, de la magistrature ? Quels sont-ils ou quels ne sont-ils pas ? Personne, même approximativement, ne saurait le dire, et pour cause ?

Les assemblées politiques se substituent aux tribunaux, et parfois aussi les tribunaux aux assemblées, exerçant réciproquement les uns sur les autres une action aussi incessante que dangereuse pour l'exécution des lois, le respect du droit, l'ordre public lui-même, si ce mot, quelque peu démodé, a encore une signification.

L'opinion publique et la presse, qui en est l'organe, brochant sur le tout, et exerçant, elles aussi, une influence qui, souvent, domine, entraîne et emporte le reste, on voit le trouble sans nom qui en résulte et dans l'Etat, et dans les esprits, pour l'administration de la justice, pour la direction du gouvernement pour la paix sociale elle-même.

On avait déjà, pendant plusieurs années, été témoin de cet affligeant spectacle lors de l'interminable affaire du Panama. L'affaire Dreyfus, qui menace d'être plus interminable, a encore aggravé ce désordre, cette désorganisation, en les prolongeant sous une forme plus dangereuse et plus douloureuse.

Jusqu'à ces derniers temps du moins, l'armée avait été soigneusement tenue en dehors de nos discordes civiles, politiques et judiciaires. On considérait comme une œuvre malsaine et malfaisante toute tentative risquée pour l'y faire intervenir.

En un mot, l'armée était restée à son rang, à sa place.

La maladroite pensée qui a eu pour effet d'introduire des officiers et des généraux dans le prétoire, en leur faisant adresser aux jurés et aux magistrats, de retentissantes objurgations, précédées de cette préface désormais tristement célèbre « allons-y » — cette pensée, maladroite et malheureuse, a eu les tristes conséquences que l'on sait ; la confusion et la désorganisation des pouvoirs s'en sont encore augmentées.

C'est alors, en effet, que, dans un esprit de parti, l'on s'est mis à crier : « Vive l'armée ! » en attachant à ce cri un autre sens que celui qui est le sien, car jamais il n'aurait dû et ne devrait être autre chose que le synonyme de celui de : « Vive la France ! vive la Patrie ! »

Si tristes, si tragiques qu'ils aient été et par cela même peut-être, les derniers incidents auront-ils du moins eu l'avantage d'éclairer l'opinion sur les écueils de la voie dangereuse où notre pays a été si fâcheusement engagé et aussi sur la nécessité de mettre un frein, si non un terme à la désorganisation et au désordre qui apparaissent à tous les yeux.

Comment y parvenir autrement que par la résolution de rentrer, à tous les points de vue, dans le respect des règles et des principes dans lesquels il n'y a plus ni droit, ni justice, ni gouvernement, ni constitution ? La première de toutes ces règles, le premier de tous ces principes, c'est que, si le Parlement doit faire les lois, ce sont les tribunaux, les tribunaux seuls, qui doivent les appliquer, et que l'armée, strictement soumise au pouvoir exécutif, n'a d'autre mission que de se préparer en vue du jour où les intérêts de la patrie, l'honneur du drapeau, la sécurité de la frontière, devraient être défendus.

Voilà ce qu'il faudrait dire, ce qu'il faudrait répéter, toujours et partout, à cette heure. Ce serait faire œuvre de patriotisme sensé et vrai.

Est-ce pour cela qu'on entend si peu ce langage ?

Et cependant, qu'on en soit certain, la grande majorité des français est très réconfortée de voir se prolonger ce désordre, ce trouble, cette anarchie politique et judiciaire, qui portent la plus grave atteinte aux plus chers intérêts et à l'honneur même du pays tout entier et du gouvernement de la République qui en est le représentant, à l'intérieur et à l'étranger où s'agitent de si graves problèmes.

C. R.

LA SITUATION

....La tâche du nouveau ministre, dit le *Petit Bleu*, sera dure ; le devoir de tous ceux que n'aveuglent pas les passions de parti est de la lui faciliter ; mais en prenant la direction de la guerre, il faut qu'il se pénétre bien de la double obligation qui lui est imposée. C'est d'abord de faire la lumière pleine et entière, sans ménagements et sans faiblesse, c'est ensuite de clore au plus vite ce lamentable débat.

La lettre de M. Cavaignac indique que le cabinet veut poursuivre la révision du procès. Qu'on revise, si on pense que de ce nouveau procès doit se dégager la culpabilité ou l'innocence de Dreyfus. Mais qu'on agisse vite, et qu'on n'énervé pas encore l'opinion par des hésitations, des tergiversations et des leuteurs qui provoqueraient un mouvement de colère et de révolte.

On a découvert un nouveau coupable, le lieutenant colonel Henry, on en soupçonne d'autres encore. Dreyfus est-il criminel ou expie-t-il le crime d'un autre ? a-t-il été jugé régulièrement et en dehors des garanties légales ? y a-t-il d'autres coupables.

Si la révision doit nous délivrer de cet horrible cauchemar, qu'on n'hésite pas ; les convictions, en faveur de la culpabilité ou en faveur de l'innocence, ne sauraient plus inspirer désormais aucune confiance.

Il faut un grand débat au public. Le public le réclame et l'attend.

La démission de M. Cavaignac

Les incidents sensationnels auxquels nous assistons depuis quelques jours, par la précipitation avec laquelle ils se succèdent et surtout par la brutalité inopinée avec laquelle ils se produisent, sont bien faits pour jeter dans l'esprit public le trouble et le désarroi. Leur explosion soudaine modifiant du jour au lendemain la face des événements est un défi à toutes les prévisions que l'on croit pouvoir émettre et déconcerte à juste titre l'opinion que rien ne préparait à d'aussi brusques surprises.

La démission de M. Cavaignac, tout comme l'arrestation et le suicide du colonel Henry, a été un véritable coup de théâtre, auquel personne ne s'attendait, quelque connaissance qu'on eût des divergences existant entre le ministre de la guerre et ses collègues du cabinet sur la question de la révision.

Un certain accord existait encore ces jours derniers entre tous les membres du gouvernement au sujet de la révision du procès Dreyfus.

Mais, depuis ce moment, tandis que M. Cavaignac poursuivait son enquête, de son côté, M. Sarrien, en sa qualité de ministre de la justice examinait et faisait examiner par les juristes de son ministère si l'aveu du colonel Henry ne constituait pas au point de vue juridique, le « fait nouveau » qui peut, d'après la loi, donner matière à révision.

Les juristes se sont prononcés pour l'affirmative ; leur opinion a été partagée par MM. Sarrien, Brisson et la majorité de leurs collègues.

Après de nombreux pourparlers avec MM. Sarrien, Bourgeois et Brisson, M. Cavaignac a adressé sa démission au président du Conseil.

M. Félix Faure, de retour à Paris, a conféré avec la plupart des ministres et surtout avec M. Brisson. Dans cette entrevue aucune décision ferme n'a été prise au sujet du successeur de M. Cavaignac.

M. Sarrien, ministre la justice, a reçu de Mme Dreyfus une demande en révision du procès au cours duquel son mari a été condamné.

Les ministres examineront cette supplique et verront s'il y a lieu de procéder à une révision qui ne préjuge d'ailleurs en rien l'innocence de l'ex-capitaine Dreyfus.

Quoi qu'il en soit, que la révision soit ou ne soit pas décidée nous pensons, comme notre confrère de *l'Éclair* qu'il faut maintenant que les partis se décident à désarmer. Puisqu'un nouvel appel est fait à la justice, qu'elle seule du moins ait désormais la parole et que personne ne tente plus de troubler, par un soulèvement de la passion publique, l'impartialité de ses arrêts. De quelque côté que nous nous soyons rangés, nous avons tout de même le devoir d'incliner, sans arrière-pensée, nos opinions préconçues devant la vérité qu'un nouveau débat va faire luire.

Nous plaçons, quant à nous, notre confiance entière dans les juges qui vont être de nouveau réunis. Nous croyons à leur loyauté comme nous avons cru à celle de leurs prédécesseurs, quelque verdict qu'ils prononcent, et qu'il soit conforme ou contraire à nos prévisions, nous le tiendrons pour bon, pour honnêtement rendu et nous l'accepterons comme une solution définitive au débat.

Le nouveau Ministre

Les Ministres ont longuement conféré hier matin. A la suite de cette réunion, le portefeuille de la guerre a été offert au général Saussier qui a décliné l'offre.

M. Brisson s'est ensuite adressé au général Zurlinden qui, après plusieurs hésitations, a finalement accepté la succession de M. Cavaignac.

Voici la note communiquée aux journaux, à ce sujet, par l'agence Havas :

« M. le président du conseil a prié M. le général Zurlinden, gouverneur militaire de Paris, d'accepter le ministère de la guerre. Il lui a fait connaître la lettre par laquelle M. le garde des sceaux a demandé au ministre de la guerre : 1° le procès-verbal des aveux du lieutenant-colonel Henry ; 2° le dossier judiciaire de l'affaire Dreyfus.

» Tout en exprimant son vif regret de quitter le gouvernement militaire de Paris, M. le général Zurlinden a accepté. Il a été entendu, sur sa demande, qu'avant de faire la réclamation réclamée par M. le ministre de la justice, il prendrait le temps d'étudier lui-même le dossier judiciaire en question, afin de pouvoir intervenir en toute connaissance de cause dans les conseils du gouvernement. Le conseil des ministres se réunira demain matin, à 10 heures et demie, à l'Élysée ».

Il est évident que les événements qui se sont succédés depuis ces jours derniers éclairent l'affaire Zola d'un jour nouveau ; nous voudrions pouvoir donner à ce sujet les appréciations de quelques-uns de nos confrères et des membres du gouvernement ; il nous suffira de les résumer par l'opinion de l'éminent M. Brisson. Le président du conseil affirme, en effet, avec raison, qu'on peut être à la fois convaincu de la culpabilité de Dreyfus et de la légitimité de la révision.

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT

L'amendement Rolland et le Sénat

D'après ce que nous dit M. Delpech, sénateur de l'Ariège, membre de la Commission du Sénat chargée d'étudier l'amendement Rolland, cette modification ne trouverait pas grâce devant la haute assemblée.

Il n'y a là rien qui doive nous surprendre. Les membres du Sénat savent très bien que pour dégager les cadres inférieurs, actuellement encombrés, il faudrait qu'un nombre considérable de promotions puissent se produire régulièrement, de telle sorte qu'un instituteur avant d'être trop vieux, c'est-à-dire à 35 ou 38 ans, parvienne sûrement à cette 5^e classe où il aura un traitement de 1,500 francs.

Tout cela est bien beau en théorie, mais pour qu'une mesure capable d'obtenir ce résultat fût prise par la Commission des finances du Sénat, il faudrait qu'on ne reculât pas devant une dépense annuelle supplémentaire d'au moins 3 millions par an.

A la veille des élections, la Chambre a pu voter ce projet dans un but électoral, mais au Sénat les conditions ne sont plus les mêmes aujourd'hui, et il est certain que le projet Rolland recevra un accueil des plus froids.

M. Delpech indique lui, un autre procédé qui a bien sa valeur pour assurer un avancement plus rapide aux jeunes et leur faciliter les promotions par une marche régulière et ascendante

Le moyen est bien simple : il faudrait que

le nombre annuel de mises à la retraite fût proportionnel au nombre des membres de l'enseignement primaire.

Au lieu d'accorder chaque année une moyenne de 600 retraites il faudrait en liquider 3 fois plus ou 1800. Chacune coûtant 800 fr., le budget serait grevé d'une charge d'un million et demi environ.

Comme on le voit, toutes les mesures proposées pour donner à la loi un effet libéral conforme aux intentions du législateur et des amis des instituteurs, se traduisent nécessairement par des augmentations de crédits. C'est au Sénat à indiquer nettement, par un vote financier, s'il veut remédier aux défauts de la loi actuelle ou s'il veut persister dans le statu quo; l'intérêt des maîtres nous semble-t-il, doit passer avant l'intérêt budgétaire, dans des questions aussi importantes pour le pays.

UN AMI DU PROGRÈS.

INFORMATIONS

A l'Elysée

M. Félix Faure, président de la République a reçu le général Renouard, qui vient d'être nommé chef d'état-major général de l'armée, et qui lui a fait sa visite officielle.

Déplacements ministériels

M. Lockroy à Cherbourg

Dimanche M. Lockroy a quitté Cherbourg. Depuis sept heures du matin, la population était massée au Betou, attendant le départ du ministre. A 8 heures 20, M. Lockroy apparaît, des acclamations nourries éclatent. On crie : « Vive Lockroy ! Vive le ministre ! » M. Lockroy se rend à Saint-Vaast, où il va étudier la nécessité de créer un port-refuge pour torpilleurs.

M. Tillaye dans la Sarthe

M. Tillaye, ministre des travaux publics, s'est rendu à la Ferté-Bernard sur le passage du ministre, on criait : « Vive la France ! Vive M. Tillaye ! Vive la République ! » Arrivé à la mairie, le préfet de la Sarthe, M. Demarthe, a présenté les fonctionnaires, ainsi que les membres des corps élus.

M. Viger à Lyon

M. Viger, ministre de l'agriculture, a visité le concours régional agricole de Lyon. M. Plissonnier, ancien député de l'Isère, un des principaux exposants, accompagnait le ministre.

M. Rivaud, préfet du Rhône, a offert un déjeuner au ministre, dans les salons de la préfecture.

M. Viger a prononcé un éloquent discours où il a fait l'éloge des associations agricoles. Il a rappelé que le gouvernement a inséré dans la Déclaration ministérielle la promesse de faire aboutir le projet de création des chambres d'agriculture. Sauf de légères modifications, le gouvernement adoptera le dispositif proposé par la commission de l'ancienne Chambre et dont M. Emile Chevalier fut rapporteur.

Les Interpellations

Voici quelles sont en ce moment les interpellations annoncées pour la rentrée de la Chambre et relatives aux affaires Dreyfus :

1^o Interpellation de M. Fournière sur la présence du général Jamont à la distribution des prix de l'école d'Arcueil et sur son approbation donnée au discours du P. Didon ;

2^o Interpellation de M. Millevoye sur les mesures que le gouvernement compte prendre ou demander aux Chambres contre les meneurs de la campagne dreyfusiste ;

3^o Interpellation de M. de Baudry-d'Asson sur la « fuite de Zola » ;

4^o Interpellation de M. Lazies sur l'incident Stapfer ;

5^o Interpellation de M. G. Berry sur « la façon dont M. Bertulus comprend ses devoirs de juge d'instruction » ;

6^o Interpellation de M. Zévaës sur le cas de M. Stapfer ;

7^o Interpellation de M. Charruyer sur l'attitude du préfet de la Charente-Inférieure dans la discussion des vœux relatifs à l'affaire Dreyfus, soumis au conseil général de ce département ;

8^o Interpellation de M. Mirman sur le faux du colonel Henry ;

9^o Interpellation de M. Breton sur le même sujet ;

10^o Interpellation de M. Girou sur le même sujet.

11^o Interpellation de M. Cazes « sur la complicité gouvernementale dans le complot organisé par le syndicat Dreyfus »

12^o Interpellation de M. de Grandmaison sur les causes qui ont amené la démission de M. Cavaignac, et sur les mesures prises pour défendre l'armée et ses chefs.

Le général Roget

Le général Roget, chef du cabinet de M. Cavaignac, va être placé, sur sa demande, dans la position de disponibilité. Cela lui permettra de prendre un peu de repos, bien gagné par le labeur incessant de ces jours derniers.

Au 79^e de ligne

Le colonel de Lardemelle, commandant le 79^e de ligne à Nancy, ayant été, à l'occasion d'une marche militaire, le 18 août, l'objet de critiques de la part de nombreux journaux, le général de Cornulier-Lucinière, commandant la 11^e division, vient d'adresser aux troupes un ordre où il déclare avoir interrogé individuellement tous les réservistes du 79^e, les gradés et les soldats restés en arrière pendant cette marche.

L'ordre conclut ainsi :

« De tout cela, il résulte :

• Que le colonel s'est montré comme un chef bienveillant, actif, ferme, dédaignant la fatigue personnelle pour s'occuper avec le plus grand dévouement de tous ceux qui étaient fatigués. »

Un livre interdit

Conformément à l'avis du conseil supérieur de l'instruction publique, le ministre de l'instruction publique a pris un arrêté interdisant dans les écoles publiques, dans les écoles libres ou écoles privées de tout ordre, comme livre d'enseignement, de lecture ou de prix, les « Fleurs de l'Histoire, dialogues, biographies et récits à l'usage de la jeunesse », publié à Toulouse par M. Théophile Valentin.

Cet ouvrage contient, dit l'arrêté, des assertions erronées et des attaques injurieuses pour les cultes reconnus par l'Etat.

Le Naufrage de la « Bourgogne »

Au nombre des passagers de la Gascogne qui viennent d'arriver au Havre, se trouvaient M. et Mme Lacasse, survivants du transatlantique la Bourgogne, et dont on a beaucoup parlé lors de la catastrophe.

On sait, en effet, que Mme Lacasse est la seule femme qui pût être sauvée au moment de l'engloutissement du transatlantique.

Les époux Lacasse, aussitôt arrivés au Havre, ont pris le train pour Paris. Comme les autres survivants, ils seront entendus par l'autorité judiciaire et maritime, afin de donner les éclaircissemets qui pourraient favoriser la découverte des auteurs des actes de sauvagerie qu'on a relatés.

L'enquête judiciaire faite au Havre par M. Gauvenet-Dijon, juge d'instruction, n'est pas encore terminée, car ceux des marins de la Bourgogne qui étaient en cours de voyage lors de l'ouverture de l'enquête sont entendus par le juge d'instruction au fur et à mesure de leur arrivée au Havre.

CHRONIQUE LOCALE

A « l'Officiel »

Par arrêtés du ministre des travaux publics, des médailles d'honneur ont été décernées aux agents inférieurs et aux cantonniers des routes nationales du Lot, dont les noms suivent, à raison de leurs bons et anciens services, savoir :

Joseph Delrieu, ancien écluseur, 47 ans de services ; Antoine Signals, cantonnier, 36 ans de services ; Gérard Labanbie, cantonnier, 34 ans de services ; Jean Bry, cantonnier, 39 ans de services.

Les Eommages pendant les Manœuvres

Le ministre de la guerre communique la note suivante :

« L'application de l'instruction du 1^{er} mai 1897 sur le règlement des dommages causés aux propriétaires pendant les manœuvres, ayant donné lieu à certaines divergences d'interprétation, le ministre de la guerre après avis du conseil d'Etat, a décidé que pour toutes les manœuvres où l'effectif des troupes sera égal ou supérieur à celui d'une brigade, il sera fait notification à l'avance

aux autorités civiles des dates et du terrain d'exécution.

« Les dommages seront réglés par une commission, sauf recours à la juridiction civile.

« Dans ces conditions, les troupes auront droit d'office au libre parcours des propriétés privées. Les dégâts matériels ont seuls le droit à l'indemnité.

« Quant aux manœuvres d'un affectif inférieur à celui d'une brigade, elles pourront être exécutées sans publication préalable avec règlement direct des dommages, sauf recours du ministre.

« Ces manœuvres ne donneront droit au parcours des propriétés qu'avec l'assentiment des propriétaires, qui devront être indemnisés de tous les dommages, même de la privation de jouissance.

« Les dispositions arrêtées par le ministre fixent en outre les détails relatifs au règlement des dommages, soit directement, soit par les soins d'une commission spéciale.

CAHORS

Nominations

Nous apprenons avec un bien vif plaisir que M. Bouyssel, juge d'instruction à Cahors, vient d'être nommé juge près le tribunal de Montpellier.

Nous applaudissons de tout cœur à cet avancement mérité par de longues années de labeur intelligent et de dévouement absolu à la justice. Nous croyons être l'interprète de l'opinion publique en adressant à notre sympathique magistrat instructeur toutes nos félicitations, en lui exprimant les regrets qu'occasionne son départ de chez nous.

M. Bouyssel, en effet, grâce à son caractère droit et aimable, grâce à sa franchise, avait su, pendant son séjour à Cahors, conquérir la sympathie de tout le monde, l'amitié d'un grand nombre de nos compatriotes.

M. Grimal, juge suppléant près le Tribunal de 1^{re} instance de notre ville, vient d'être nommé titulaire près le même siège en remplacement de M. Bouyssel.

Nous sommes heureux de cet avancement; nous voudrions pouvoir exprimer à notre ami toute la joie que nous avons éprouvée en apprenant cette heureuse nouvelle.

Nos lecteurs se souviennent sans doute, qu'il y a quelques semaines, dans un journal toulousain, un facétieux correspondant avait lâché le canard suivant : « M. Grimal » juge suppléant à Cahors, est nommé juge » titulaire près le Tribunal de Trespoux-les-Bains. »

On se souvient aussi de la réponse spirituelle faite, dans le même journal, au correspondant cadurcien du Télégramme ! réponse qu'il est au moins superflu de reproduire ! ...

La nomination que nous venons d'annoncer est encore une magistrale réponse à l'adresse du facétieux correspondant du journal en question.

Nous adressons à M. Grimal nos plus vives félicitations et, avec les nombreux amis qu'il a dans notre ville, nous nous réjouissons de le voir appelé à des fonctions si délicates qu'il remplira avec la haute compétence, l'impartialité et le tact qu'on lui connaît.

Concert de l'Orphéon

Comme nous l'avions annoncé, l'Orphéon de Cahors a donné, dimanche soir, un concert au kiosque des Allées Fénélon.

Féliciter notre excellente société devient presque superflu !... Nous ne saurions passer sous silence cependant, l'irréprochable exécution de « Le Colporteur » et « Le Combat des Trente », ces deux chœurs qui ont valu à notre Société le beau succès que l'on sait, au concours de Nîmes.

Le public nombreux qui se pressait sur les Allées a témoigné sa satisfaction par des applaudissements répétés. C'était justice. Nous joignons nos félicitations à celles de nos concitoyens.

Vélo-Sport Cadurcien

Les membres du V.-S. C. sont instamment priés d'assister à la réunion ordinaire qui aura lieu ce soir mardi, à 8 h. 1/2, au siège de la Société (Café Tivoli).

Ordre du jour :

Révision des dates du Banquet et du Championnat.

Fête du faubourg St-Georges

Dimanche et lundi a eu lieu la fête du faubourg St-Georges. Malgré le soleil et la poussière, les jeunes gens ont dansé pendant toutes les deux journées; un entrain admirable n'a cessé de régner.

Nous adressons nos félicitations aux organisateurs de cette fête, ainsi qu'à M. Delfour, pépiniériste, pour avoir mis son délicieux jardin à la disposition des consommateurs.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 3 au 6 septembre 1898

Naissances

Vergnes, Marie-Rosalie, à St-Henri.
Cholet, Joseph, à la Maternité.

Publications de Mariages

Bataman, Jean, soldat au 17^e escadron du train des équipages et Lacoste, Marie-Louise, sans profession.

Romec, Joseph Simon-Albert et Théron, Marie-Geneviève, cuisinière.

Dordé, Jean, journalier et Valette, Eugénie, gagiste.

Mariages

Saint-Upéry, Zéphirin-Bruno, négociant et Pouget, Jeanne-Victorine, sans profession.

Décès

Carrière, Marius-Jean, 4 ans et demi, rue Nationale, 39.

Contou, Jean-Baptiste-Lucien, soldat réserviste, au 7^e de ligne, 32 ans, à l'hospice.

Denestèbe, Jeanne, 14 ans, au couvent du Refuge, cours de la Chartreuse

Arrondissement de Cahors

BACH. — On nous écrit :

M. Escrouzailles, le vénéré maire de Bach, est décédé le 1^{er} septembre, enlevé à l'affection des siens et à l'estime de ses administrés après une longue et cruelle maladie. Ses obsèques ont eu lieu en présence d'une affluence considérable, la population entière a voulu accompagner à sa dernière demeure l'homme de bien que, sans interruption depuis 46 ans, elle avait mis à la tête de la commune et témoigner à la famille la grande part qu'elle prenait au malheur qui la frappait. M. Dayet, le sympathique percepteur de Bach, a prononcé d'une voix brisée par l'émotion, une brillante allocution. A l'issue de la cérémonie, hommes femmes et enfants ont défilé respectueusement devant le cercueil pour saluer une dernière fois le sincère républicain qui leur avait rendu de si grands et éminents services. Remarqué dans l'assistance MM. Guilhem, maire de Lalbenque et Bru, maire de Vaylats.

DISCOURS DE M. DAYET

Mesdames, Messieurs,

Avant que cette tombe ne se ferme à jamais, veuillez, je vous prie, me permettre en ma qualité de receveur municipal, d'adresser un suprême adieu à celui que nous accompagnons aujourd'hui à sa dernière demeure.

A côté de cette tombe nous en remarquons une autre dont la terre est encore fraîchement remuée, c'est celle, vous le savez, de sa chère et douce compagne qu'il affectionnait tant et dont il n'eut pas la douce consolation de recueillir le dernier soupir. Cette perte lui fut si cruelle que malgré les nombreux témoignages de sympathie qu'il reçut en cette douloureuse circonstance il ne put s'en consoler, ce malheur étant de ceux qu'on ne console pas, aussi sa constitution, si robuste fut-elle, ne put résister à cette poignante émotion et en peu de temps la mort l'a ravi aux seules affections qui lui restaient ici-bas.

Inclinons-nous respectueusement devant la dépouille de l'homme de bien qui vient de disparaître; élu maire de Bach, le 20 juillet 1852, M. Escrouzailles compte plus de 46 années de fonctions administratives sans interruption; quelles plus grandes marques de confiance peut-on donner à un citoyen? Quant à moi qui ne suis à Bach que depuis 20 mois, je dois proclamer hautement que je l'ai jugé dès nos premières relations.

M. Escrouzailles possédait l'idéal de la droiture et des qualités administratives et faisait grand honneur à sa longue expérience des affaires municipales. D'un abord facile et d'un dévouement sans bornes il se faisait journalièrement le guide et le conseiller de tous ceux qui sollicitaient son concours.

Travailleur infatigable, ayant conscience de la tâche délicate qu'il avait à remplir, j'ai pu le voir trois jours à peine avant sa fin, venir, miné par la maladie, s'asseoir à son bureau et régler quelques affaires en souffrance.

Quel bel exemple de dévouement n'est-ce pas ?

En dehors des qualités que je viens de vous énumérer, M. Escrouzailles avait encore celles d'un bien sincère citoyen, respectueux de

toutes les libertés et sachant concilier les différences de vues de ses administrés.

Tout ce que je puis souhaiter c'est que les sentiments dont était animé ce démocrate, demeurent impérissables à Bach.

En moins de deux ans le glaive destructeur a rompu l'existence de trois républicains vaincus et pourvus de fonctions publiques ou administratives à Bach, et je crois être l'interprète de toute la population en les enveloppant dans d'unanimes sentiments de regrets.

Adieu, cher monsieur Escrouzailles, reposez en paix, nous nous reverrons dans un monde meilleur.

Adieu !
Nous sommes persuadés que M. Auguste Escrouzailles ne sera pas insensible aux nombreuses marques de sympathie qui lui ont été témoignées et qu'il voudra bien recueillir l'héritage de son regretté père, en acceptant l'écharpe de maire qui lui a été offerte par une délégation composée des conseillers municipaux et d'habitants de la commune.

ALBAS. — *Eclairage à l'électricité.* — Les travaux pour l'installation de la lumière électrique vont être bientôt terminés ; dans quelques jours la pose des fils conducteurs va avoir lieu, et le nouveau genre d'éclairage sera inauguré incessamment.

LIMOGNE. — Il y avait passablement de monde à la foire de samedi. Le foirail aux bestiaux était bien garni, seulement la sécheresse persistant, les cours tendent toujours à la baisse et par suite, les transactions sont nulles.

Blé de 20 à 21 fr. l'hectolitre.
Maïs 12 fr. id.
Avoine 8 fr. id.
Volaille 75 et 80 c. le 1/2 kilo.
Œufs 90 c. la douzaine.

CAILLAC. — *Elections municipales.* — A la suite du décès de M. Valet maire, il a été procédé le 4 septembre à l'élection d'un Conseiller municipal pour compléter le conseil.

M. Vincent Célestin, ex-républicain converti, a été élu par 60 voix contre 55 obtenues par M. Vialoles, Jean.

Arrondissement de Figeac

CAJARC. — *Manifestation démocratique.* — La jolie et coquette petite ville de Cajarc, célébrait dimanche le triomphe des élections législatives dernières en même temps que le 4 septembre, jour de la proclamation de la troisième République. La manifestation a été des plus imposantes et des mieux réussies ; elle fait honneur aux vaillants démocrates qui l'ont provoquée.

A midi, les membres de la commission accompagnés de M. Ernest Talou, conseiller général du canton de Saint-Géry, auquel une brillante réception avait été faite dans la matinée, au moment de l'arrivée du train de Cahors, se rendent à la gare musique en tête pour recevoir les invités. Le bruit court dans le public que le sympathique député Vival, en l'honneur de la

victoire duquel la manifestation est préparée, ne pourra pas y assister à cause d'un deuil récent, cette nouvelle cause un certain désappointement à un grand nombre d'électeurs.

Le train de Figeac rentre en gare. L'arrivée de MM. de Verninac, vice-président du Sénat, Pauliac, sénateur, et Julien Sauve, sous-préfet de Figeac, est saluée par les accents de la *Marseillaise*. Un cortège se forme et se dirige vers Cajarc. A l'entrée de la ville, deux mignonnes fillettes de l'école communale, Mlles Combes et Vincent, offrent de magnifiques bouquets à nos représentants. Le cortège, grossi d'une foule considérable composée de maires, adjoints, ou conseillers municipaux des communes du canton et des cantons voisins, fait le tour de ville pour se rendre au banquet qui sera certainement le clou de la manifestation.

Six immenses tables sont dressées sous le préau et dans la cour superbement pavés et décorés de l'école communale de garçons. Près de quatre cents convives s'y entassent. A la table d'honneur, à côté de M. de Verninac, qui préside, prennent place MM. Pauliac, sénateur ; Julien Sauve, sous-préfet ; Talou, conseiller général de Saint-Géry ; Bruel, conseiller d'arrondissement du canton de Cajarc ; Couderc, conseiller d'arrondissement et presque tous les maires du canton.

Parmi les convives, nous remarquons la présence d'un grand nombre de fonctionnaires qui ont tenu à célébrer, eux aussi, cette fête vraiment républicaine. Instituteurs, cantonniers, facteurs semblent respirer à leur aise. Ils n'ont plus devant eux le spectre de Rousset-la-Poigne.

Le repas, très succulent et très bien servi, fait honneur aux maîtres d'hôtel de Cajarc. Un entrain extraordinaire a régné tout le temps.

Au dessert, M. Bruel, conseiller d'arrondissement prend la parole pour remercier les sénateurs d'avoir par leur présence rehaussé l'éclat de cette fête.

Puis successivement plusieurs notabilités prennent la parole, il serait trop long de les désigner et de reproduire leurs discours. Citons surtout MM. Pauliac, de Verninac et Ernest Talou, le nouveau conseiller général du canton de Saint-Géry, qui a obtenu un franc succès.

On s'est séparé aux cris de Vive la République, Vive le ministre Brisson.

FIGEAC. — *Attentat.* — Nous avons annoncé qu'un attentat au vitriol avait été commis dans la soirée de jeudi par un inconnu sur le jeune Louis Antraygues, âgé de quatorze ans, berger chez M. Fréjaville, métayer à Sainte-Claire, banlieue de Figeac.

M. le commissaire de police a ouvert une enquête. Ayant rencontré un repris de justice qui avait la main droite pliée, ill'a interrogé, et des contradictions de cet individu, il a pu arriver à déduire qu'il était l'auteur de cet attentat. En effet, cet individu s'était brûlé la main en lançant l'acide sulfurique.

Mandat d'arrêt a été lancé contre ce vagabond, dont le casier judiciaire est orné de près de soixante condamnations. C'est un sieur Bessac, dit le « Cabriès », qui aurait eu le soin de prendre le train pour éviter l'action de la justice.

Mais il a été arrêté par la gendarmerie de Capdenac-Gare (Aveyron) en vertu d'un mandat d'arrêt décerné par le parquet de Figeac.

Ce repris de justice a été écroué à la maison d'arrêt.

Il paraît que ce vagabond de profession terrorisait les gens de la campagne par les menaces qu'il proférait à tout bout de champ. Aussi, depuis son arrestation, quelques-uns d'entre eux ne se gênent pas pour raconter ses exploits.

BAGNAC. — *La foire.* — Notre foire du 3 a été passablement forte, mais les transactions ont été plus que lentes sur les bœufs de toute catégorie. Il est vrai que la sécheresse en est la cause principale.

Les veaux ont été payés 0 fr. 75 et 0,80 le kilog.

Les cochons destinés à la charcuterie étaient très recherchés à 96 fr., jusqu'à 100 fr. les 100 kilos.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — *Arrestation.* — Ces jours derniers, la gendarmerie a arrêté le nommé Jean Lagrandie, âgé de 34 ans, né à Millac, demeurant à Saint-Cirq-Madelon, pris en flagrant délit de mendicité.

Conduit à Gourdon, il a été immédiatement écroué à la prison de notre ville en attendant sa comparution en police correctionnelle.

SAINT-CHAMARAND. — *Suicide d'un soldat.* — Dimanche matin, vers six heures et demie, la gendarmerie d'Astaffort prévenue que le cadavre d'un soldat avait été trouvé sur les bords du Gers, au lieu de Labayne, près Astaffort, s'y est immédiatement rendue et a constaté que ce corps était celui du sieur Jean Sarget, âgé de 23 ans, né à Saint-Chamarand (Lot), soldat au 20^e de ligne, 3^e bataillon 5^e compagnie, appartenant à la classe 1894.

M. le docteur Laffargues, mandé en toute hâte, n'a pu que constater le décès, qui avait dû se produire environ six heures avant la découverte.

Cette mort ne peut être attribuée qu'à un suicide, car ce malheureux militaire avait déposé ses armes en croix sur la berge et écrit sur son carnet de poche ses derniers adieux à son chef de bataillon dont il était l'ordonnance, sans toutefois indiquer les motifs de son acte de désespoir.

Cet événement a vivement impressionné les camarades de Sarget qui était aimé de tous.

La famille du défunt a été de suite prévenue.

PETITE CORRESPONDANCE

✉ A. M. B. Instituteur. L'indemnité de résidence à attribuer aux instituteurs se calcule d'après le chiffre de la population agglomérée de la commune. (Loi du 19 juillet 1889).

BULLETIN FINANCIER

La nouvelle de la démission du Ministre de la guerre a provoqué des offres assez nombreuses pour que dès l'ouverture les cours se présentent en baisse. Mais des rachats ne tardent pas à se produire et la tendance s'affirme de nouveau à la hausse.

Le 3 0/0 vaut 103,15; l'Amortissable 101,40; le 3 1/2 est à 107,57.

Nos Etablissements de crédit changent peu : le Crédit Foncier vaut 678; la Banque de Paris 958; le Comptoir National d'Escompte se tient à 587; le Crédit Lyonnais à 872 et la Société Générale très ferme à 550.

Le Suez est en baisse à 3,683.

Les rentes étrangères sont mieux tenues que nos fonds d'Etat : l'Italien se traite à 93,05; l'Extérieure à 41,55; le Portugais en nouveau progrès passe de 22,45 à 23,85; le Turc cote 23, la Banque Ottomane 554; le 3 0/0 Russe 1891 est à 96,75; le 3 0/0 1896 à 96,65.

Nous relevons quelques ventes sur nos chemins français : le Lyon se traite à 1,945; l'Orléans à 1900; le Nord 2,150.

Au comptant, les obligations Ville de Paris 1886 sont demandées à 408.

Les actions de la Banque spéciale des valeurs Industrielles ont un bon courant d'affaires à 196. Celles de la Société française d'incandescence par le gaz (Système Auer) cotent 475.

Assurances sur la vie
Le chiffre des assurances nouvelles acceptées par la *Nationale Vie* en 1897 dépasse de 7 millions 300,000 fr. le chiffre correspondant de 1896. Cette augmentation de productions témoigne du Crédit dont jouit cette ancienne et puissante Compagnie.

ECOLE DE NOTARIAT

Enregistrement et hypothèques

THEORIQUE ET PRATIQUE

DE TOULOUSE (36^e ANNÉE)

Reentrée le 15 octobre. — Succès certain

Grand Café de Bordeaux

BOULEVARD GAMBETTA

A partir du 15 septembre, ce café sera tenu par M. JACQUES LASSUS du CAFE RICHELIEU.

Cet établissement se recommande à MM. les consommateurs par des consommations de tout premier choix.

Macaroni, Vermicelle, RIVOIRE et CARRET

EXIGER LE PAQUETAGE *Seule vraie garantie*

LE

SEQUESTRE

PAR

JULES DE GASTYNE

Deuxième partie

IX

— Quand tu as appris que c'était Samuel Moore, le fils de Daniel, qui t'aimait...
— Tu sais que j'ai voulu résister, fuir...
— Cela fut un éclair... Le lendemain, je te trouvais causant avec lui, dans la nuit... Il n'a jamais su ?
— Jamais !...
— Je pourrais tout lui apprendre.
Elle eut un tressaillement brusque.
— Tu ne feras pas cela !... Tu ne le feras pas !
— Il serait trop tard, maintenant.
— Trop tard ?
— Samuel Moore, ton mari, est sans doute arrêté à l'heure qu'il est.
— Arrêté, pourquoi ?
— Tu ne sais donc pas que son frère, cet

homme que tes mauvais conseils ont perdu, cet homme que ta cruauté a plongé seize ans dans un cachot comme un fou furieux, tu ne sais donc pas que cet homme est dehors maintenant ?...
— Si, je le sais, si.
— Cet homme est en France.
— Je sais tout cela...
— Il y vient pour se venger, comme moi. Et il se vengera !

Pendant qu'il parlait, Juana s'était dégagee peu à peu.
Elle avait réussi à gagner la table de nuit. Sa main avait ouvert un tiroir.
Elle tenait maintenant un petit revolver microscopique.
Elle le braqua sur son ancien amant.
— Tu as trop parlé, Lionel...
Et elle fit feu.

L'homme atteint en pleine poitrine, poussa un cri rauque.
Puis il bondit comme un lion blessé.
— Ah ! coquine ! coquine !
Il sortit un poignard de sa poche, la frappa à la gorge, et ils tombèrent tous les deux...
A ce moment, de grands coups s'entendaient au dehors...

On frappait à la porte à coups redoublés. La porte était fermée à l'intérieur.
Le verrou était poussé...
Des bruits de voix s'élevaient.
Mais ni Lionel ni Juana n'étaient en état de répondre.
Le sang s'échappait en bouillonnant de leurs blessures, formant sous eux une mare

rouge dans laquelle il se mêlait.

Tous les deux avaient perdu connaissance. A la porte, les poussées redoublaient et la serrure céda enfin.

Des agents se précipitèrent. A la vue du spectacle qui s'offrit à leurs yeux, ils poussèrent un cri d'horreur, puis on interrogea les domestiques.

Ils n'avaient rien vu, rien entendu. A aucun d'eux ne connaissait l'homme trouvé mort à côté de leur maîtresse. Ils ne l'avaient jamais aperçu... Ils ne savaient pas d'où il venait... Ils ne l'avaient pas vu entrer... On supposa qu'il avait escaladé le jardin, la nuit, et qu'il s'était caché quelque part, attendant un moment favorable pour pénétrer dans la chambre de madame...
En effet, on trouva dans le jardin des traces de pas, et sur le mur des vestiges d'escalade.

On était persuadé que l'homme n'avait jamais eu aucune accointance avec Samuel Moore.

C'était un voleur qui avait été surpris. On fit l'enquête dans ce sens.

Juana qu'on avait portée sur son lit et essayé de ranimer, n'avait pas repris connaissance.
Elle était morte sans avoir pu parler.

La police reconstitua la scène ainsi : Le criminel avait pénétré dans la chambre ; Juana s'était réveillée ; il s'était précipité sur elle, l'avait arrachée à son lit, jetée à terre, renversée ; mais la malheureuse femme avait pu saisir un revolver, faire feu, etc., etc.

Rien ne pouvait démentir cette version. Elle fut acceptée pour vraie.

Des papiers trouvés dans les poches de l'assassin firent connaître que c'était un nommé Lionel, artiste.

Artiste en quoi ?
On ne le sut jamais.
D'où venait-il ?
On l'ignora.
Etait-il Français, Anglais ?
On ne put pas le découvrir.

Le corps, exposé à la Morgue, ne fut jamais reconnu... mais le drame du boulevard Maillot fit un bruit énorme et resta longtemps dans la mémoire des Parisiens.

EPILOGUE

La révélation inattendue de M. Coloner avait produit dans le cabinet du juge d'instruction l'effet d'un véritable coup de foudre... Samuel et Burke, atterrés, avaient poussé un cri de terreur involontaire et cherché instinctivement une issue pour fuir ; mais, sur un signe du magistrat, les gardiens s'étaient mis devant et leur avaient fermé tout passage.

Thomas était pétrifié. Il était tombé à genoux, et y restait immobile, comme en extase, les yeux au ciel, remerciant intérieurement la destinée qui avait eu enfin pitié de lui.

En effet, il allait être libre maintenant. Il pourrait travailler à la délivrance de sa fille et de son fiancé.

A suivre.

Bibliographie

LA VIE SCIENTIFIQUE, revue universelle des inventions nouvelles, paraît tous les vendredis en numéro de 24 pages grand format sur deux colonnes, illustré de nombreuses gravures. Elle publie dans son numéro de ce jour :

Illuminations électriques (Emile Diendonné). — Trombes et cyclones (Max de Nansouty). — Un observatoire chinois au XI^e siècle avant notre ère (V. Amilhan). — Un pépite monstre (Félix Colomer). — La photographie après la mort (Albert Reyner). — Conservation du poisson. — Système auto-protecteur des trains en détresse (Edmond Liévenie). — Utilisation des vagues comme moyen de propulsion (Albert Vacquiers). — L'hygiène des yeux à l'école (D. J. Batina). — La dynamo démontable en carton (Emile Diendonné). — Les destructeurs du bois (P. Crépy). — Galvanoplastie funéraire (Max de Nansouty). — La fabrication du beurre en Hollande, en Danemark et les ferments sélectionnés (Henry de Valsaintes). — Le bois fondu et le bois durci (C. Y.). — Revue des Inventions : Le petit imprimureur. — Développement du papier au bromure. — Impression des photocopies d'après un cliché mouillé. — Machine à tailler les crayons. — Amplificateur perfectionné. — Chronique. — Revue des Journaux. — Académie des sciences (Georges Petit). — Cyclisme et automobilisme : Une voiture automobile originale. — L'énergie dépensée par Miller dans la course de 72 heures. — Cyclistes et piétons. — Pompe pour le gonflement des bandages de roues de vélocipèdes. — Un pli dans un tube.

Bureaux : 10, rue Saint-Joseph. — Paris
Abonnements : Un an 15 fr. Etranger 18 fr.
Un numéro 0 fr. 35
Spécimen contre 0 fr. 15 à l'adresse ci-dessus.

VIENT DE PARAITRE

NOUVEAU COURS DE MORALE

Rédigé conformément aux programmes officiels du 27 juillet 1882

COURS ÉLÉMENTAIRE ET MOYEN

L'Enseignement Moral à l'École primaire

par F. VIALA, instituteur public
Avec une préface de M. MOURGUES, insp. prire

Livre de morale pratique et de lecture courante
1 vol. in-12 cartonné, 272 pages, 4 fr. 40

Augustin CHALAMEL, éditeur, 17, rue Jacob, PARIS
Se vend aussi chez l'AUTEUR, à LASALLE (Gard).

CONDITIONS DE VENTE :

Envoi franco contre le montant en timbres-poste ou mandat pour les spécimens. — Remise ordinaire pour les commandes.

Pour les commandes adressées à l'auteur, à LASALLE (Gard) contre le montant en timbres-poste, remise de 20 0/0 franco de port (pour les membres de l'enseignement seulement). Indiquer la gare qui dessert la localité.

On est prié de faire inscrire l'Enseignement moral sur la liste départementale lors de la prochaine conférence cantonale.

Société anonyme de la **MODE ILLUSTRÉE**
au capital de 700.000 francs
Siège social : rue Jacob, 56, à Paris

LA

MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND

16 PAGES IN-4^e

PARAIT TOUTES LES SEMAINES AVEC UNE GRAVURE COLORIÉE SUR CHAQUE NUMÉRO

La *Mode illustrée*, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des

travaux d'agrément a augmenté, à partir du 1^{er} avril 1897, son format et le nombre de pages. Elle donne, sans augmentation de prix : 1^o Quatre pages de plus. 2^o Une gravure colorisée sur la première page de chaque numéro. 3^o Les romans illustrés peuvent être reliés à part.

Les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2.000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière ; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

Prix pour les départements : 1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr. — 4^e édition, avec une gravure colorisée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; 12 mois, 25 fr.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de M. L. Hébert, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi s'abonner dans tous les bureaux de poste et dans toutes les librairies des départements.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Pèlerinage à Notre-Dame du Pont-du-Salut près Corrèze

A l'occasion du pèlerinage qui doit avoir lieu le jeudi 8 septembre prochain à Notre-Dame du Pont-du-Salut près Corrèze, la compagnie d'Orléans rendra valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du vendredi 9 septembre, les billets aller et retour prévus au tarif spécial G. V. n^o 2, qui seront délivrés pour Corrèze pendant la journée du 8 septembre au départ des gares et stations ci-après :

- Brive à St Pierre-de-Chignac ;
- Brive à Nozac et à Carsac ;
- Brive à Gramat et à Laval-de-Cère ;
- Brive à Coussac-Bonneval ;
- Brive à La Porcherie ;
- Brive à Meymac ;
- Meymac à Châteauneuf-Bujaleuf ;
- Meymac à Eygurande et à Létrade ;
- Eygurande à Clermont-Ferrand ;
- Eygurande à Lagnac ;

Billets de libre circulation

POUR LES PLAGES DE BRETAGNE

Pour répondre au désir des touristes qui se proposent, soit de faire un voyage d'excursion sur les côtes de Bretagne sans programme arrêté d'avance, soit de s'installer sur une des plages de la côte et de rayonner de là sur les autres localités de cette région si variée et si intéressante, la Compagnie d'Orléans délivre à titre d'essai, pendant la saison d'été de 1898, jusqu'au 31 Octobre 1898, au départ de toute gare du réseau, des billets d'abonnement pour bains de mer et excursions sur les plages de Bretagne, dont les prix sont fixés ainsi qu'il suit :

1^o Pour toute gare du réseau située à 500 kilomètres au plus de Savenay, 1^{re} classe 100 fr. ; 2^e classe 75 fr.

2^o Pour toute gare du réseau située à plus de 500 kilomètres de Savenay. Les prix ci-dessus augmentés, par chaque kilomètre de distance en plus de 500 kilomètres, 1^{re} classe de 0 fr. 1344 ; 2^e classe de 0 fr. 09072.

Billets. — Les billets d'abonnement pour bains de mer et excursions aux plages de Bretagne se composent de trois coupons donnant droit :

Le 1^{er}, à un voyage aller, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires entre le point de départ et l'une quelconque des gares de la ligne du Croisic et de Guérande à Châteaolain et des lignes d'embranchement vers la mer (Quiberon, Concarneau, Pont-l'Abbé, Douarenez) ;

Le 2^e, à la libre circulation sur cette ligne et ses embranchements vers la mer, avec arrêts facultatifs à toutes les gares ;

Le 3^e, à un voyage retour, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires, entre l'une quelconque des mêmes gares et le point de départ primitif

Validité. — La durée de validité des billets d'abonnement pour bains de mer et excursions aux plages de Bretagne est de 33 jours ; cette durée peut être prolongée une ou deux fois d'un mois, moyennant le paiement pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 25 pour 100 du prix initial, sans que la validité puisse, en aucun cas, dépasser le 15 Novembre.

La demande pour billets d'abonnement doit être accompagnée d'un portrait photographié d'environ 0,10x0,06, sur épreuve non collée. Ce portrait sera collé par les soins de la Compagnie sur le billet d'abonnement.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

MAISON G. BLANC, TAILLEUR, CAHORS

Cette maison se recommande à sa nombreuse clientèle par la parfaite exécution des commandes qui lui sont confiées.

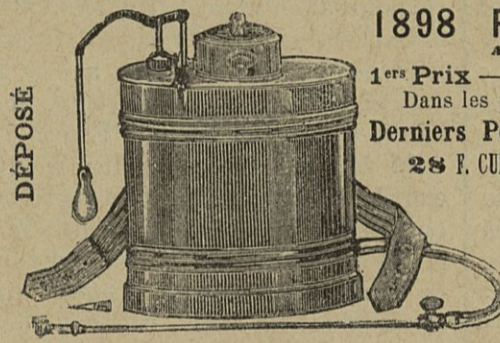
On trouvera dorénavant chez M. Blanc, des costumes en nouveautés françaises et anglaises, garanties en aussi belle qualité que partout ailleurs, avec doublures et confections irréprochables, au prix ordinaire

de 70 francs sur mesure

et au-dessus.

Les clients, habitant Cahors, qui ont l'intention de commander un costume (saison hiver) ont tout intérêt à faire dès à présent leur choix et leur commande tout en fixant au premier novembre, par exemple, la date de livraison

Tout en facilitant ainsi le travail de la maison, on est assuré que tous les soins seront donnés aux commandes, ce qui est toujours plus difficile en temps de presse.



1898 PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

A pompe directe et air comprimé

1^{er} Prix — Hors Concours — Médailles d'Or

Dans les principaux Centres viticoles de France

Derniers Perfectionnements. Appareil garanti

28 F. CUIVRE JAUNE — 30 et 32 F. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant

Chevalier du Mérite Agricole

18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot).

NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.

LE COCHER 606

Deuxième partie

VIII

UN CRIME SOUTERRAIN

Il ne quitta plus le voisinage du Trou-au-Loup, ni la chaumière, ni la villa.

Elle était donc vraiment malade, puisqu'elle s'enfermait chez elle ?... Comment faire pour forcer sa porte ? La maison et le jardin étaient fermés avec soin, et il n'y avait d'autre moyen de s'y introduire que par escalade, mais, si peu scrupuleux que fût Anatole, ce moyen lui répugnait. Il ne tenait pas à franchir les bornes que le code a posées pour arrêter les malfaiteurs.

Il se rappelait les désagréments que lui avait occasionnés ce qu'il appelait sa vivacité dans l'affaire de Favrot. Il entendait bien cette fois agir de manière à n'être pas inquiété. Mais il éprouvait une impatience qui s'accordait mal avec des idées de prudence. Au surplus, il n'avait pas le temps d'attendre. Le contenu de sa bourse diminuait tous les jours. Anna, nous l'avons dit, était son suprême espoir d'ar-

river à la fortune, sans laquelle, à son point de vue, la vie n'était pas possible.

Il roulait dans sa tête toutes sortes de projets ; séduire ou effrayer les domestiques rentrait dans sa façon de procéder. Mais il ne chercha pas longtemps. Anna s'offrit elle-même à sa vue, elle sortit de sa villa, pâle et se soutenant à peine, Elle était seule, du moins il le crut car il ne vit personne avec elle.

Il se précipita à sa rencontre. Elle l'écarta du geste, s'appuyant à un arbre pour ne pas tomber. Il étendit ses bras dans l'intention de la protéger.

— Laissez-moi, fit-elle, je vous en supplie... je me meurs !... voilà pourquoi je n'ai rien à vous dire... et d'Hersel m'attend à deux pas d'ici !...

Au lieu de s'éloigner, il essaya de l'entraîner du côté de la villa.

— Il m'attend, vous dis-je, et je ne me sens pas le courage d'aller lui remettre ce que je lui apporte.

— Votre testament, sans doute, c'est-à-dire votre fortune ? demanda Tiret d'un ton ironique.

— Oui. C'est ma dernière volonté !

— Y pensez-vous !... sortir ainsi dans votre état !... Allons, allons, prenez mon bras, belle malade, et rentrons chez vous.

Moitié par douceur et par violence, il mit son bras sous le sien.

Elle se débattait autant que ses forces le lui permettaient, afin de lui échapper.

Mais comme il protestait de son bon vouloir, tout en cherchant à s'emparer d'elle plus for-

tement, il revit Marie qui passait dans le sentier.

— De grâce ! laissez-moi donc, reprit Anna, voici d'Hersel !...

Il eut peur et lui lâcha le bras.

La malade parut se ranimer et Anatole ne remarqua qu'une ombre glissant à travers les arbres, dans la direction que Marie avait prise. Il l'aurait certainement suivie si elle eût été seule ; mais entre ces deux femmes, il choisit de préférence celle qui tenait l'argent.

Il tourna inutilement la tête de tous les côtés, Anna avait disparu.

— Est-ce qu'elle se moque de moi !... s'écria-t-il.

Il se tut aussitôt. Il entendit un bruit de voix. C'était Anna qui parlait avec d'Hersel.

Un bouquet d'arbres le séparait seulement des interlocuteurs.

Il se faufila dans le taillis avec précaution pour se rapprocher d'eux, et reconnut l'endroit précis de l'entrée du Trou-au-Loup. Il s'arrêta là, retenant son souffle et écoutant de toutes ses oreilles. Mais, cette fois il n'était pas seul à épier.

Thomack, qui ne savait que devenir à Nèers, employait ses loisirs à rôder comme un sauvage. Les endroits solitaires lui plaisaient. Il avait déjà remarqué les allées et venues d'Anatole autour de la villa. Il se demandait ce que cela signifiait ; et avec ses instincts naturels, il le filait si doucement que celui-ci ne s'en doutait pas. On ne lui aurait pas ôté de la tête qu'Anatole cherchait l'occasion de faire un mauvais coup.

Cependant, comme il se tenait à quelque distance, il ne se rendait pas bien compte de l'intérêt qu'Anatole mettait dans son rôle d'espion.

Celui-ci entendait comme une délicieuse musique ces mots prononcés par d'Hersel :

— Trois cent mille francs ?... je refuse ; donnez-les aux pauvres par testament ; je ne veux tenir de vous que cette lettre dans laquelle vous vous montrez assez dévouée pour vous sacrifier à mon bonheur. Adieu, Anna et merci !

— Il est parfait ! ricana Anatole.

Mais Anna pria d'Hersel d'accepter.

— Que les femmes sont bêtes ! pensait le jeune Tiret en frémissant qu'il ne se laissât gagner.

La voix d'Anna devenait de plus en plus basse et suppliante, de sorte que Tiret ne distinguait pas s'il s'agissait d'amour.

Enfin d'Hersel prononça un non énergique et s'éloigna brusquement. L'espion se montra aussitôt à la jeune femme. Il la trouva fléchissante et tenant encore à la main une liasse de billets de banque.

Les yeux d'Anatole brillaient d'un sinistre éclat. Il jeta autour de lui un regard circulaire. Il n'y avait décidément que lui et elle dans ce lieu isolé. La pauvre s'affaissait en murmurant :

— C'est le dernier rendez-vous !

Un nuage passa devant ses yeux, et elle s'étendit au pied d'un arbre. Mais elle serrait toujours dans ses mains crispées les billets de banque.

(A suivre.)